



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
14.03.2007 Bulletin 2007/11

(51) Int Cl.:
G07B 17/02 (2006.01) G07B 17/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06120220.6**

(22) Date de dépôt: **06.09.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **09.09.2005 FR 0509182**

(71) Demandeur: **NEOPOST TECHNOLOGIES**
92220 Bagneux (FR)

(72) Inventeur: **Chatte, Fabien**
94130 Nogent sur Marne (FR)

(74) Mandataire: **David, Alain et al**
Cabinet Beau de Loménie
158, rue de l'Université
75340 Paris Cedex 07 (FR)

(54) **Procédé de délivrance d'un service d'affranchissement au travers d'un réseau de communication**

(57) Procédé de délivrance d'un service d'affranchissement comportant les opérations suivantes :

- connexion au travers d'un réseau de communication d'un dispositif de communication (10, 12) d'un utilisateur avec un système serveur (18) d'un concessionnaire de services d'affranchissement,
- saisie sur le dispositif de communication d'un numéro d'identification unique porté par un article de courrier (14) à expédier,
- choix par l'utilisateur d'un service d'affranchissement

parmi les différents services d'affranchissement offerts par le système serveur et renseignement d'informations postales en rapport avec le service choisi,

- détermination par le système serveur sur la base de ces informations du montant du service d'affranchissement choisi et communication de ce montant à l'utilisateur,
- paiement par l'utilisateur du service d'affranchissement choisi, et
- dépôt de l'article de courrier dans une boîte postale (16).

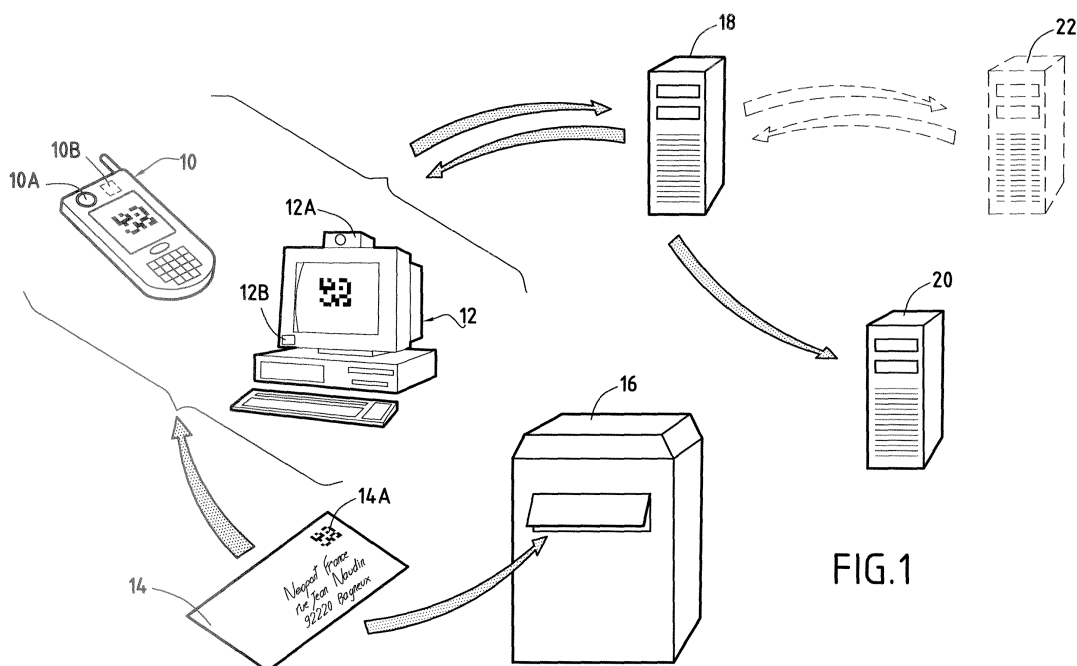


FIG.1

Description

Domaine technique

[0001] La présente invention se rapporte exclusivement au domaine du traitement de courrier et elle concerne plus particulièrement un procédé pour assurer la délivrance d'un service d'affranchissement au travers d'un réseau de télécommunication.

Etat de la technique

[0002] Aujourd'hui, lorsqu'un particulier ou une très petite entreprise (TPE) qui ne possède pas de machine à affranchir souhaite procéder à l'affranchissement de son courrier, il est nécessaire, éventuellement après pensée, de coller un timbre sur chaque enveloppe ou colis à expédier. Une alternative qui ne s'applique pas aux colis peut consister à acheter des enveloppes pré-affranchies. Toutefois, cette solution limitée ne concerne que des courriers standards, sans services à valeur ajoutée comme le courrier suivi, le courrier assuré, ou la lettre recommandée par exemple, lesquels services nécessitent le plus souvent le passage par les bureaux de réception de l'administration postale pour enregistrement.

[0003] Or, il existe un besoin, aujourd'hui non satisfait, pour un procédé de délivrance de services d'affranchissement plus universel, concernant aussi bien les enveloppes que les paquets et qui évite les inconvénients précités, notamment qui puisse être accessible par quelque 24h sur 24h, 365 jours par an et dont la mise en oeuvre s'avère particulièrement simple.

Divulgation de l'invention

[0004] La présente invention a donc pour objet un nouveau procédé de délivrance d'un service d'affranchissement, comportant les opérations suivantes :

- connexion au travers d'un réseau de communication d'un dispositif de communication portatif d'un utilisateur avec un système serveur d'un concessionnaire de services d'affranchissement,
- saisie sur le dispositif de communication d'un numéro d'identification unique porté par un article de courrier à expédier,
- choix par l'utilisateur d'un service d'affranchissement parmi les différents services d'affranchissement offerts par le système serveur et renseignement d'informations postales en rapport avec le service choisi,
- détermination par le système serveur sur la base de ces informations du montant du service d'affranchissement choisi et communication de ce montant à l'utilisateur,
- paiement par l'utilisateur du service d'affranchissement choisi, et
- dépôt de l'article de courrier dans une boîte postale.

[0005] Ainsi, l'utilisation d'un téléphone portable permet l'obtention et le paiement automatique de tout service d'affranchissement à tout moment et donc indépendamment des horaires d'ouverture des bureaux de postes.

[0006] Selon le mode de réalisation envisagé, l'opération de connexion au système serveur peut comporter soit l'envoi par un dispositif de communication portatif d'un appel vers un serveur vocal associé au système serveur du concessionnaire de services d'affranchissement soit l'affichage par le dispositif de communication d'une page d'accueil du concessionnaire des services d'affranchissement.

[0007] Selon le mode de réalisation envisagé, l'opération de saisie dudit numéro d'identification unique peut comporter soit une saisie manuelle au clavier du dispositif de communication d'une chaîne de caractères alphanumériques imprimés sur l'article de courrier et formant ce numéro d'identification unique soit une capture numérique par le dispositif de communication d'un code à barres imprimé sur l'article de courrier, ledit code à barres étant de préférence un code bidimensionnel choisi parmi les codes suivants : Aztec code, Codablock, Code one, Code 16K, Code 49, data matrix, PDF 417, QR Code, Supercode; soit une lecture/interrogation par le dispositif de communication d'un indicateur RFID porté par l'article de courrier ou son contenu.

[0008] L'opération de communication d'informations postales en rapport avec le service choisi comprend au moins la communication de la zone géographique de destination de l'article de courrier et de la classe de poids de l'article de courrier.

[0009] Selon le mode de réalisation envisagé, l'opération de paiement du service d'affranchissement choisi par l'utilisateur peut comporter soit une vérification du crédit du compte de l'utilisateur auprès du système serveur du concessionnaire des services d'affranchissement soit une vérification du crédit téléphonique de l'utilisateur auprès d'un système serveur de l'opérateur téléphonique de l'utilisateur soit encore un règlement sécurisé par carte de paiement.

[0010] L'invention se rapporte aussi à un dispositif de communication destiné à la mise en oeuvre du procédé de délivrance d'un service d'affranchissement constitué avantageusement par l'un des dispositifs suivants : un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, un téléphone mobile ou portable, un assistant numérique personnel communiquant, un ordinateur portable communiquant.

[0011] L'invention concerne également un programme informatique comportant des instructions de code pour la réalisation des étapes du procédé de délivrance d'un service d'affranchissement lorsqu'il est exécuté sur le dispositif de communication.

Brève description des dessins

[0012] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront mieux de la description

suivante, faite à titre indicatif et non limitatif, en regard des dessins annexés, sur lesquels:

- la figure 1 montre un exemple d'une de réseau permettant la mise en du procédé de délivrance d'un service d'affranchissement selon l'invention, et
- les figures 2A à 2H sont des exemples de pages affichées sur un écran de visualisation d'un dispositif de communication constituant un élément essentiel de l'architecture de réseau de la figure 1.

Mode(s) de réalisation de l'invention

[0013] La figure 1 illustre un exemple d'architecture de réseau nécessaire à la mise en oeuvre du procédé de délivrance de services d'affranchissement selon l'invention. Elle repose sur le recours à un dispositif de communication 10, 12, qui peut être portable ou non et qui est utilisé pour procéder à l'obtention et le paiement d'un service d'affranchissement relatif à un article de courrier 14 dont on souhaite assurer l'expédition via une boîte postale quelconque 16 de l'administration postale. Par article de courrier, on entend non seulement une enveloppe mais aussi une étiquette destinée à être collée sur tout type de paquet à expédier.

[0014] Pour la mise en oeuvre du procédé de l'invention, cet article de courrier est préalablement muni d'un numéro d'identification unique 14A, de préférence séquentiel ou de type aléatoire non retirable, qui a été imprimé lors du processus de création de l'article de courrier, ce qui en garanti la qualité d'impression, et dont l'unicité assure que deux articles de courrier ne peuvent en aucun cas porter le même numéro. Dans un mode de réalisation alternatif, ce numéro d'identification peut être stocké dans une puce sans contact, ou indicateur RFID, porté par l'article de courrier ou son contenu. Il est important de noter que contrairement à un timbre ou une empreinte postale d'une machine à affranchir, ce numéro ne représente aucun montant d'affranchissement et ne contient donc aucune valeur monétaire.

[0015] Lorsqu'il est imprimé, ce numéro d'identification unique se présente avantageusement sous la forme d'un code à haute capacité de codage de données numériques ou alphanumériques et de corrections d'erreurs, comme les codes à barres à deux dimensions dont les plus connus sont : l'Aztec code, le Codablock, le Code one, le Code 16K, le Code 49, le data matrix, le PDF 417, le QR Code ou encore le Supercode. La haute capacité de codage de ce type de code (comportant jusqu'à 4296 caractères pour le plus performant) permet ainsi à celui-ci de comporter non seulement le numéro d'identification mais aussi d'autres informations relatives à l'article de courrier, comme une référence de format lorsqu'il s'agit d'une enveloppe ou encore un numéro de fabricant et un code pays, comme le préconise le standard EPC (electronic Product Code) élaboré par l'organisme de standardisation éponyme.

[0016] Lors du processus de délivrance du service

d'affranchissement demandé, le dispositif de communication est mis en relation avec un système serveur de délivrance de services d'affranchissement 18 pour effectuer la saisie de différents paramètres relatifs au service demandé, ce serveur pouvant lui-même être mis en relation avec un système serveur de l'administration postale 20 destiné à recevoir les différentes données relatives à ce service pour en vérifier la validité et éventuellement avec un système serveur d'un opérateur téléphonique 22 pour assurer le débit du montant de la transaction d'affranchissement correspondante directement sur le compte téléphonique dont peut être titulaire l'utilisateur du service.

[0017] Le dispositif de communication portable 10 est tout dispositif de traitement de données permettant une communication sans fil longue distance au travers d'un réseau de télécommunication sans fil terrestre ou satellitaire (tel que les réseaux GSM, UMTS, WiMax, etc.) comme un téléphone mobile ou portable, un assistant numérique personnel communiquant ou encore un ordinateur portable communiquant. Selon le mode de réalisation envisagé, il peut comporter un dispositif de capture numérique 10A, tel un appareil photo numérique ou un lecteur de code à barres bidimensionnel, ou un module 10B de lecture/interrogation de puces sans contact pour coopérer alors avec un transpondeur (indicateur RFID) porté par l'article de courrier ou son contenu lorsque ceux-ci en sont pourvus.

[0018] Dans un mode de réalisation alternatif, Le dispositif de communication 12 est tout dispositif de traitement de données permettant une communication au travers d'un réseau de communication filaire (tel que le réseau téléphonique commuté ou les réseaux numériques RNIS par exemple) comme un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable, Selon le mode de réalisation envisagé, il peut comporter un dispositif de capture numérique 12A, tel une Webcam ou un lecteur de code à barres bidimensionnel, ou un module 12B de lecture/interrogation de puces sans contact pour coopérer alors avec un transpondeur (indicateur RFID) porté par l'article de courrier ou son contenu lorsque ceux-ci en sont pourvus.

[0019] Le système serveur 18 disposé sur un site du concessionnaire du service d'affranchissement intègre une ou plusieurs unités centrales informatiques comprenant une ou plusieurs bases de données et son contrôle et sa gestion sont assurés classiquement par un ou plusieurs terminaux informatiques (non représentés). Le système serveur 20 de l'administration postale comporte une structure semblable avec une ou plusieurs bases de données, notamment une base de données des numéros d'identification. De même, le système serveur 22 de l'opérateur téléphonique comporte une structure semblable avec une ou plusieurs bases de données, notamment une base de données client intégrant des données comptables.

[0020] Les figures 2A à 2H montrent des exemples de pages écran affichées successivement sur le dispositif de communication 10, 12 et illustrant les différentes éta-

pes du procédé permettant la délivrance d'un service d'affranchissement demandé par un utilisateur.

[0021] La figure 2A montre un exemple schématique de page d'accueil pouvant apparaître à la mise en route du dispositif de communication. Sur cette page figure l'espace « bureau » du système d'exploitation du dispositif avec ses différentes applications, par exemple une barre de navigation, un traitement de texte, un tableur, une base de données et une application spécifique à la délivrance de services d'affranchissement. Le système d'exploitation d'un tel dispositif est connu en soi et, selon le type de dispositif utilisé, peut être par exemple Windows®, Linux®, Mac OS®, Windows Ce®, embedded Linux®, etc. Il en est de même du navigateur Web du dispositif qui peut être par exemple Internet explorer®, Firefox® ou Opéra®.

[0022] Dans une première étape de mise en oeuvre du procédé, l'utilisateur désirant expédier un article de courrier 14 dont il aura fait l'acquisition préalable va cliquer 100 sur l'icône de l'application d'affranchissement. Cette validation va provoquer une mise en communication automatique de l'utilisateur avec le système serveur 18 de ce service et provoquer l'apparition de l'écran illustré à la figure 2B qui est un écran de saisie du numéro d'identification unique porté sur l'article de courrier à expédier. Cet écran fait apparaître une fenêtre de visualisation correspondant au dispositif de capture numérique 10A, 12A et dans laquelle sera centré (après grossissement éventuel) le code à barres 2D apposé sur l'article de courrier, l'action sur un bouton de prise de vue (non représenté) validant la saisie de l'image et entraînant l'affichage de l'écran de la figure 3C.

[0023] On notera que lorsque l'article de courrier (voire son contenu) est muni d'un indicateur RFID, cette fenêtre de visualisation sera complétée par le numéro d'identification extrait automatiquement de cet indicateur par le module de lecture/interrogation 10B, 12B.

[0024] L'étape suivante du procédé consiste alors au choix, par un simple clic 102, du service d'affranchissement souhaité parmi les différents services proposés par l'application, par exemple : envoi standard, en express, courrier suivi, recommandé avec AR ou non, etc. puis à la saisie (action 104 illustrée à la figure 2D) des différents paramètres nécessaires au service d'affranchissement demandé, comme la détermination de la zone géographique de destination du courrier et de la classe de poids de l'article expédié (l'utilisateur ayant à sa disposition un module de pesée ou étant à même de déterminer le poids de cet article).

[0025] Une fois la dernière opération de saisie effectuée, le montant à payer pour le service d'affranchissement demandé va être affiché sur l'un des écrans illustrés aux figures 2E et 2F selon le mode de paiement choisi par l'utilisateur. En effet, si cet utilisateur comporte un compte auprès du concessionnaire du service d'affranchissement ou auprès d'un opérateur téléphonique en relation avec ce concessionnaire, l'affichage du montant à payer sera suivi de la mention du numéro de compte

et du nom du titulaire du compte à débiter, une action de validation de sa part (flèche 106) achevant alors la transaction. Dans le cas de recours à un dispositif de communication portable, la vérification des droits d'utilisation de l'utilisateur préalable à l'affichage de son numéro de compte peut se faire simplement par la vérification du numéro de téléphone du dispositif de communication portable (obtenu classiquement sur la base des numéros IMSI ou IMEI du dispositif à l'origine de la communication) qui éventuellement sera retransmis au système serveur de l'opérateur téléphonique 20 chargé de vérifier, par accès à sa base de données client, si le compte de l'utilisateur présente un crédit téléphonique suffisant pour payer le montant du service demandé.

[0026] Si au contraire, l'utilisateur n'accepte pas le débit de son compte (par refus de la validation précédente), si son crédit est insuffisant ou s'il ne possède pas de compte téléphonique (par exemple dans le cas d'un utilisateur d'une carte pré-payée), il sera procédé à l'affichage de l'écran de la figure 2F lui proposant un paiement sécurisé par carte de paiement, le choix du type de carte par une action 108 entraînant l'affichage de l'écran de la figure 2G au niveau duquel il pourra, de façon sécurisée, procéder à la saisie de ses coordonnées bancaires (action 110). L'écran de la figure 2H illustre le compte rendu de la transaction qui est ensuite affiché à l'écran du dispositif de communication de l'utilisateur et qui termine la transaction. On notera qu'à tout moment l'utilisateur peut interrompre la transaction en fermant l'application ou revenir sur ses choix précédents.

[0027] Ainsi, avec la présente invention, tout utilisateur peut procéder très simplement à l'expédition d'un article de courrier quelconque, enveloppe ou colis, vers toutes destinations sans avoir à se rendre dans un bureau de l'administration postale pour obtenir un affranchissement de son courrier. Le numéro d'identification unique (qui remplace le timbre ou l'empreinte postale d'une machine d'affranchissement dont il joue le rôle bien que n'ayant aucune valeur monétaire) porté sur chaque article de courrier permet à l'administration postale, lors de la remise de l'article de courrier dans un de ses bureaux de réception, de procéder à un contrôle de cet article, par vérification des données postales (service demandé, destination, poids, etc.) associées à ce numéro dans les bases de données du concessionnaire ou dans ses propres bases, et de le distribuer ou non à son destinataire selon que le paiement approprié au service demandé a bien été enregistré.

[0028] On notera que si la présente invention a été décrite essentiellement en rapport avec un article de courrier muni d'un numéro d'identification du type code à barres 2D, on peut envisager dans une version plus simplifiée que ce numéro soit un simple code alphanumérique formé d'une chaîne d'une ou plusieurs dizaines de caractères alphanumériques lisibles par machine au moyen d'un lecteur OCR voire tout simplement saisi directement par l'utilisateur au clavier de son dispositif de communication après être entré en relation avec le sys-

tème serveur du concessionnaire, cette mise en relation pouvant prendre la forme d'un appel à un serveur vocal associé au système serveur qui proposera alors à l'utilisateur tous les choix évoqués précédemment.

Revendications

1. Procédé de délivrance d'un service d'affranchissement, **caractérisé en ce qu'il** comporte les opérations suivantes :

- connexion au travers d'un réseau de communication d'un dispositif de communication (10, 12) d'un utilisateur avec un système serveur (18) d'un concessionnaire de services d'affranchissement,
- saisie sur le dispositif de communication d'un numéro d'identification unique porté par un article de courrier (14) à expédier,
- choix par l'utilisateur d'un service d'affranchissement parmi les différents services d'affranchissement offerts par le système serveur et renseignement d'informations postales en rapport avec le service choisi,
- détermination par le système serveur sur la base de ces informations du montant du service d'affranchissement choisi et communication de ce montant à l'utilisateur,
- paiement par l'utilisateur du service d'affranchissement choisi, et
- dépôt de l'article de courrier dans une boîte postale (16).

2. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'opération de connexion au système serveur comporte l'envoi par un dispositif de communication portatif (10) d'un appel vers un serveur vocal associé au système serveur du concessionnaire de services d'affranchissement.

3. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'opération de connexion au système serveur comporte l'affichage par le dispositif de communication d'une page d'accueil du concessionnaire des services d'affranchissement.

4. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'opération de saisie dudit numéro d'identification unique comporte une saisie manuelle au clavier du dispositif de communication d'une chaîne de caractères alphanumériques imprimés sur l'article de courrier et formant ce numéro d'identification unique.

5. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'opération de saisie dudit numéro d'identification unique comporte une capture numérique

(10A, 12A) par le dispositif de communication d'un code à barres imprimé sur l'article de courrier.

6. Procédé selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** ledit code à barres est un code bidimensionnel choisi parmi les codes suivants : Aztec code, Codablock, Code one, Code 16K, Code 49, data matrix, PDF 417, QR Code, Supercode.

7. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'opération de saisie dudit numéro d'identification unique comporte une lecture/interrogation (10B, 12B) par le dispositif de communication d'un indicateur RFID collé sur l'article de courrier.

8. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'opération de renseignement d'informations postales en rapport avec le service choisi comprend au moins la communication de la zone géographique de destination de l'article de courrier et de la classe de poids de l'article de courrier.

9. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'opération de paiement du service d'affranchissement choisi par l'utilisateur comporte une vérification du crédit du compte de l'utilisateur auprès du système serveur du concessionnaire des services d'affranchissement.

10. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'opération de paiement du service d'affranchissement choisi par l'utilisateur comporte une vérification du crédit téléphonique de l'utilisateur auprès d'un système serveur (22) de l'opérateur téléphonique de l'utilisateur via le système serveur du concessionnaire de services d'affranchissement.

11. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'opération de paiement du service d'affranchissement choisi par l'utilisateur comporte un règlement sécurisé par carte de paiement.

12. Dispositif de communication (10, 12) destiné à la mise en oeuvre du procédé de délivrance d'un service d'affranchissement selon l'une quelconque des revendications 1 à 11.

13. Dispositif selon la revendication 12, **caractérisé en ce qu'il** est constitué par l'un des dispositifs suivants : un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, un téléphone mobile ou portable, un assistant numérique personnel communiquant, un ordinateur portable communiquant.

14. Programme informatique comportant des instructions de code pour la réalisation des étapes du procédé de délivrance d'un service d'affranchissement selon l'une quelconque des revendications 1 à 11

lorsqu'il est exécuté sur le dispositif de communication.

5

10

15

20

25

30

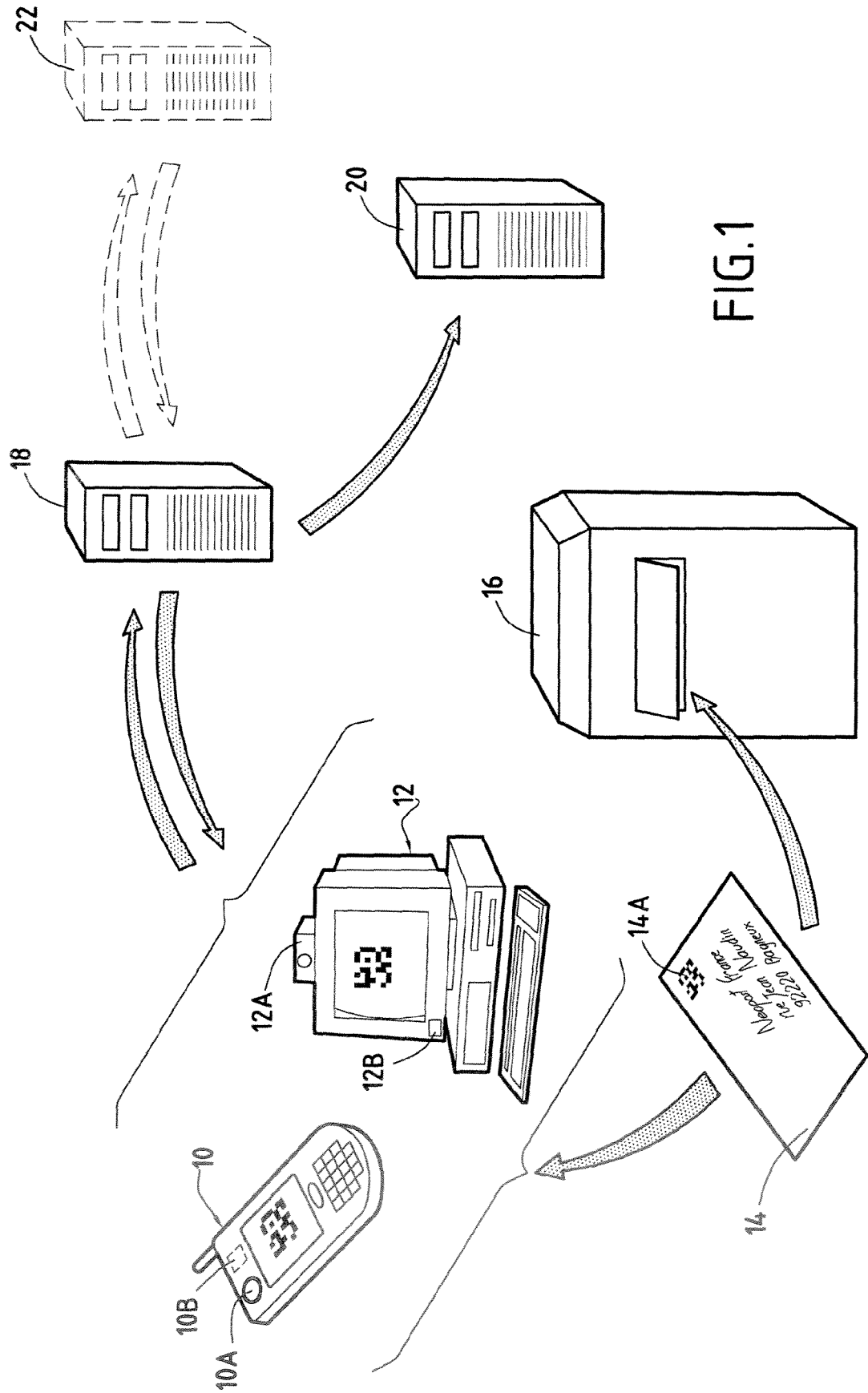
35

40

45

50

55



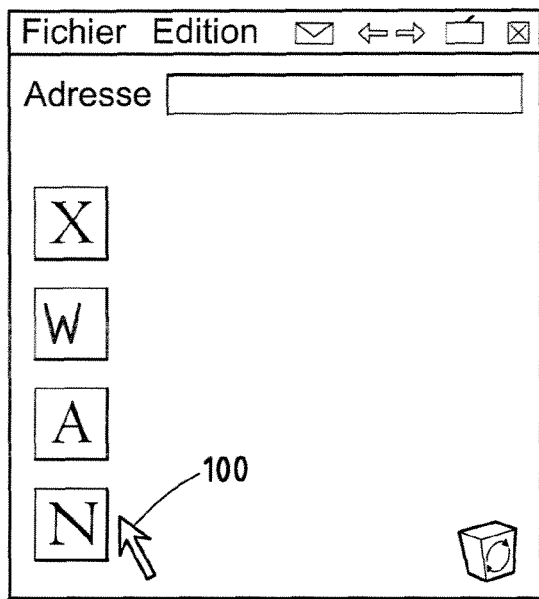


FIG. 2A

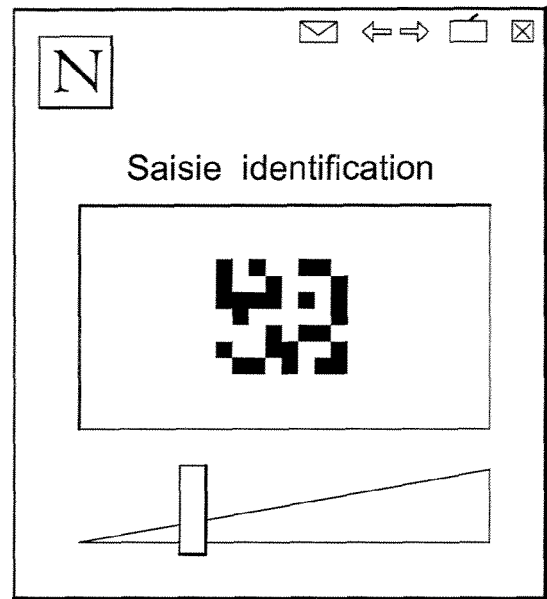


FIG. 2B

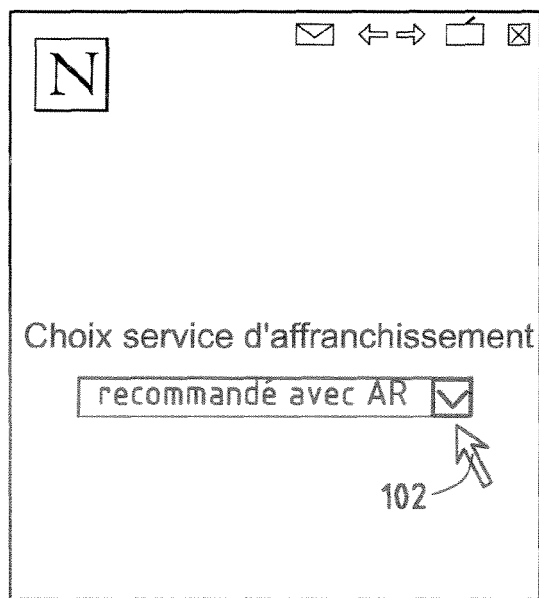


FIG. 2C



FIG. 2D

FIG. 2E

FIG. 2F

FIG. 2G

FIG. 2H



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	GB 2 387 259 A (* SENDO INTERNATIONAL LIMITED) 8 octobre 2003 (2003-10-08) * page 5, ligne 20 - page 9, ligne 22 * * page 15, ligne 15 - ligne 19 * * page 18, ligne 1 - page 19, ligne 3 * * figures *	1-3,8, 10-14	INV. G07B17/02 G07B17/00
A	US 6 385 504 B1 (PINTSOV LEON A ET AL) 7 mai 2002 (2002-05-07) * colonne 3, ligne 39 - ligne 67 * * colonne 4, ligne 38 - colonne 5, ligne 67 * * colonne 6, ligne 59 - ligne 64 * * colonne 8, ligne 7 - ligne 21 * * colonne 9, ligne 34 - colonne 12, ligne 42 * * figures 1,3,6 *	1,4,5,8, 9,12-14	
A	FR 2 830 650 A (NEOPOST INDUSTRIE) 11 avril 2003 (2003-04-11) * page 6, ligne 9 - page 12, ligne 13 * * figures 1,3 *	1,12-14	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	US 6 557 758 B1 (MONICO DOMINICK L) 6 mai 2003 (2003-05-06)		G07B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 16 octobre 2006	Examineur Bocage, Stéphane
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

2

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 12 0220

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-10-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2387259	A	08-10-2003	AU 2003224247 A1	13-10-2003
			DE 10392495 T5	09-06-2005
			WO 03083784 A1	09-10-2003

US 6385504	B1	07-05-2002	AUCUN	

FR 2830650	A	11-04-2003	EP 1300808 A1	09-04-2003
			US 2003069862 A1	10-04-2003

US 6557758	B1	06-05-2003	AU 769557 B2	29-01-2004
			AU 7724100 A	10-05-2001
			BR 0014439 A	11-06-2002
			CA 2385861 A1	12-04-2001
			CN 1376289 A	23-10-2002
			EP 1224615 A1	24-07-2002
			JP 2003511314 T	25-03-2003
			MX PA02003208 A	30-09-2002
			NZ 517874 A	28-03-2003
			WO 0126047 A1	12-04-2001

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82